



Avis

Conformément à l'article L1133-1 à L1133-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public que :

- **Le règlement communal sur la redevance sur la délivrance de sacs poubelles destinés aux déchets ménagers et assimilés, arrêté en séance du Conseil communal du 13 décembre 2022, a été approuvé par l'autorité de tutelle en date du 09 janvier 2023**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales, pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h et ce durant 10 jours à partir du 25 janvier 2023.

Ittre, le 25 janvier 2023

La Directrice générale,

C. Spaute

Le Bourgmestre,



Ch. Fayt